

# Compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 février 2013

Présents : Carlier Monique, Chatelain Sandrine, Dhaneus Michel, Ladrière Yves, Lafitte Gérard, Trinquet Martine

Absents excusés : Bernard Jean-Baptiste, Théry Benoît

## Contrats divers :

Certains contrats arrivent à leur terme et nécessitent un renouvellement.

- 1) NFI** : La société NFI qui gère la maintenance de notre système informatique et les différents logiciels d'administration communale nous propose un nouveau contrat de maintenance sur 48 mois. Il comprend : mise en service d'une nouvelle machine + écran plat, un anti-virus post, des logiciels métiers (paye, comptabilité...), une imprimante laser, une assistance logiciel, des interventions sur sites pour les mises à jour déplacements compris, le tout pour 47 € TTC par trimestre.

Monsieur le maire propose la reconduction du contrat. Proposition acceptée à l'unanimité. NFI nous propose une sauvegarde externalisée de nos données pour 30 € par mois supplémentaires. Après examen de la proposition il apparaît plus économique d'acquérir un disque dur externe (coût entre 50 et 100 €). Ce matériel sera donc acquis le plus tôt possible.

- 2) UGAP** : Ce contrat concerne l'ancienne photocopieuse de la mairie qui a été transférée à l'école. Il est arrivé à son terme et il n'est plus possible de le prolonger car le matériel est trop vieux bien qu'encore en parfait état de fonctionnement. La solution qui nous est proposée est l'achat d'une machine neuve avec contrat de maintenance ce qui apparaît irréaliste compte tenu de l'état de la machine souligné précédemment. Il est annoté que la société UGAP peut nous reprendre le matériel sans obligation d'achat mais pour la somme de 280 € HT.

Monsieur le maire propose au conseil de garder le matériel et de payer les interventions ainsi que l'encre. Proposition adoptée par la majorité du conseil.

- 3) Police (assurance du personnel)** : La mutuelle « Mieux Etre », qui assure les salaires du personnel en cas d'arrêt de travail prolongé, a décidé de résilier l'intégralité du portefeuille « Risques Statutaires » au niveau national. Nous en avons été prévenus par notre courtier Assurances Sécurité. La décision de la mutuelle a été brusque et a pris tout le monde de cours, ce qui oblige de replacer très rapidement le portefeuille auprès d'un autre porteur de risques. Cela n'entraînera aucune modification dans les garanties et les franchises. Dans l'urgence, notre courtier nous propose la société AXA avec deux options au choix pour la franchise : 15 jours ou 1 mois. Ce contrat est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. N'ayant pas d'autre choix proposé monsieur le maire demande au conseil d'accepter la proposition du courtier avec la franchise de 15 jours. Vote adopté à l'unanimité.

### **Travaux anciens presbytère :**

Le rez-de-chaussée a été entièrement nettoyé. Des travaux de rénovation importants sont à prévoir en vue d'une location future (rechapage/carrelage du sol, remplacement de certaines fenêtres, isolation complète, chauffage, électricité et sanitaires). Ces travaux représentant une part importante d'investissement, leur opportunité sera de nouveau discutée lors du débat d'orientation budgétaire. En attendant, monsieur le maire demande au conseil de solliciter les devis nécessaires. Demande acceptée à l'unanimité.

### **Rétrocession de parcelles :**

Monsieur le maire demande à ce que ce point soit rediscuté ultérieurement après avoir obtenu les informations nécessaires.

### **Besoins en personnel :**

Monsieur le maire a reçu un représentant de Pôle Emploi afin de lui remettre ses besoins en personnel en matière de contrats aidés. Il convient de rappeler que nous disposons actuellement de 3 contrats aidés pour l'école et les bâtiments communaux et que l'un de ceux-ci se termine le 20 mars. Madame Dambrine, affectée à l'école, a terminé son contrat début janvier et n'a pas été remplacée faute d'enveloppe budgétaire allouée par l'état. D'autre part, notre seul contrat aidé pour les espaces verts et l'entretien de la voirie, monsieur Carlier Gabriel, n'a pu être renouvelé pour les mêmes raisons. Nous n'avons plus qu'un employé titulaire à mi-temps pour assurer l'entretien général. Nos besoins sont donc les suivants : un contrat aidé pour l'école, un pour la salle et la mairie et 2 pour l'entretien général. Madame la représentante de Pôle Emploi prend note en prévenant monsieur le maire que, compte tenu des restrictions budgétaires, ses souhaits ne seront pas comblés, sauf pour l'école qui reste une priorité. Le conseil prend acte et attend que la situation évolue.

### **Questions diverses :**

Aucune question diverse n'est évoquée, monsieur le maire lève la séance à 22h00.